

# VILLE DE WIZERNES

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2024



Question n° 1 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Centre de Gestion de la Fonction Publique du Pas-de-Calais - Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes - Avis - Décision -

Rapporteur : Monsieur Pierre EVRARD

---

Vu,

- Le Code général de la fonction publique ;
- Le Code général des collectivités territoriales ;
- Le décret 2020-256 du 13 mars 2020, relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la Fonction Publique qui précise les conditions d'application de l'article 6 quater A de la loi 83-634 susvisée ;
- La délibération n° 2024-54 du 15 octobre 2024 autorisant le président du Centre de Gestion à passer convention avec les collectivités et établissements publics pour assurer la mise en place du dispositif de signalement et fixant le coût du lot 1 au tarif de 2 €/agent ;
- Les documents transmis par le Centre de Gestion, et notamment la convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes ;

Considérant,

- Que toute autorité territoriale a l'obligation de mettre en place un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes ;
- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais propose une adhésion à ce dispositif qui en facilite cette mise en place dans un cadre financier avantageux ;

## VILLE DE WIZERNES

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du Conseil sous la Présidence de Monsieur Pierre EVRARD, Maire, à la suite de convocations en date du 13 décembre 2024 adressées par courriel. La date du Conseil Municipal et l'ordre du jour ont fait l'objet d'une publicité sur le site internet de la Commune.

Monsieur Daniel HERBERT est élu secrétaire de séance.



<u>Étaient présents :</u>	Mr	Pierre EVRARD	Maire
	Mr	Yves SACÉPÉ	
	Mme	Catherine LANOY	
	Mr	François SÉGURA	
	Mme	Pascale NEYRINCK	
	Mr	Alain LYPS	
	Mme	Patricia VERRELLE	Adjoint
	Mr	Daniel HERBERT	
	Mr	Jacques DEGRAVE	
	Mr	Hervé FOUBLE	
	Mr	Franck MIELLOT	
	Mme	Emmanuelle DECLETY	
	Mme	Marianne SPEISSER	
	Mme	Séverine DELDICQUE	
	Mme	Stéphanie LECOUSTRE	
	Mr	Stéphane LIBER	
	Mme	Linda PATOU	Conseillers Municipaux
 <u>Étaient excusés :</u>	Mme	Carole TRIPLET	Conseillère Municipale qui a donné pouvoir à Mme Catherine LANOY
	Mr	Thibaut KUEHN	Conseiller Municipal qui a donné pouvoir à Mr Yves SACÉPÉ
	Mme	Séverine DUVIVIER	Conseillère Municipale est arrivée à la question n° 2
	Mme	Francine RIBREUX	Conseillère Municipale
	Mr	Matthieu DEVOS	Conseiller municipal

Je vous propose :

➤ De décider d'adhérer au dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes à compter de la signature de la convention et jusqu'au 4 juin 2027 sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties dans les délais prévus à celle-ci pour les lots suivants :

- Lot 1 : plateforme de recueil des signalements
- Lot 2 : traitement des signalements

➤ De prendre acte que la collectivité pour couvrir les frais exposés par le Centre de Gestion au titre du lot 1 du présent marché, versera une participation financière annuelle de 2 €/agent. L'effectif pris en compte est celui figurant sur le compte administratif au 31 décembre de l'année n-1.

➤ D'autoriser le Maire :

✓ A signer la convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes ;

✓ A signer tous les actes relatifs à la mise en œuvre de ce dispositif ;

➤ De prévoir et d'inscrire les crédits au budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

Délibération rendue exécutoire  
du fait de sa télétransmission en  
sous-Préfecture le 20 décembre 2024  
et de sa publication le 20 décembre 2024

Pour extrait conforme,  
Le Maire



Pierre EVRARD